



PARC CÉZANNE : visite technique du 28 février 2019 à 10 h 00

Membres CS présents : Mmes D'ONORIO et WOLKOWITSCH, MM. CARRON, FUREDI et POSS.

Copropriétaires présents : Mme THIBAUT et M. WOLKOWITSCH.

CGIMMOBILIER : Mme OLIVARI et Pauline MACOUIN

1. ESPACES VERTS :

La commande pour le programme d'amélioration des espaces verts dans l'environnement proche de l'Hermitage et de l'Estaque a été passée à Jardins Sestian.

Demander à la société de réaliser le débroussaillage des talus et de l'espace boisé prévu dans le contrat.

Relancer Jardins Sestian pour le traitement des nids de chenilles processionnaires.

Des devis seront portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale pour l'abattage de certains pins.

2. RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ :

Ce point est toujours en cours et ne sera pas porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Organiser une réunion de travail avec Me Hage pour discuter de ses propositions : date à fixer en mars.

3. AUDIT ÉNERGÉTIQUE :

Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine AG : deux offres seront présentées, celles de SOLAIR et de RENER.

Un questionnaire sera adressé à tous les copropriétaires et résidents juste après l'AG pour évaluer leurs attentes, après avoir fait le point avec le prestataire qui aura été retenu par l'AG.

4. POINT SUR LE CHAUFFAGE :

Il est rappelé que le numéro d'identification de la chaufferie est le : 1330506001.

5. GRAND-PIN :

La société NEJ doit reprendre les découpes du paillason situé devant l'ascenseur.

Refaire une étiquette de boîte aux lettres : SCI VIAPI RENUCCI (en plus de celle en place) : relancer.

6. BELLEVUE :

Nous venons de recevoir le rapport de la société ECORES qui confirme la nécessité de refaire la totalité de la toiture. On attend le rapport de diagnostic définitif de M. Massol. Il apparaît aussi une mauvaise conception des sorties en toiture. Une AG extraordinaire du bâtiment sera convoquée après une procédure de mise en concurrence des entreprises organisée par M. Massol dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre qui sera présenté au vote de la prochaine AG ordinaire.

Point d'information sur les désordres en façade : le nez du balcon de Mme D'Onorio présente une menace de chute de morceaux de maçonnerie ; révision de toutes les évacuations d'eau des loggias.

7. OLYMPIA :

Une marche en marbre est cassée : la société Sol 2000 sera mandatée.

Le plombier a été mandaté une nouvelle fois pour une fuite dans le garage voisin de celui de Mme Wolkowitsch.

Relancer la société KONE pour la porte d'ascenseur bruyante au niveau accès sous-sol.

8. HERMITAGE :

Il est signalé une infiltration chez Mme Benedetti : nous attendons le retour de la société ECORES.

Mandater M. Massol.

9. DIVERS :

- Relancer AAM pour les devis et/ou interventions à réaliser suite à l'AUDIT.
- Faire un rappel sur les règles pour les nouveaux propriétaires : changement des radiateurs par ENGIE, changements des fenêtres, climatiseurs sur loggias, etc.
- Mandater un prestataire afin de resceller quelques dalles au niveau de la cour des muriers.

10. POINT TRAVAUX ÉLECTRICITÉ – éclairage extérieur :

- ÉNEDIS sera relancé pour un nouveau rendez-vous : courrier à EDF – ENEDIS. Relancer aussi l'entreprise et M. Sanial.
- ARLEQUIN : relancer ERDE (communiquer les coordonnées de M. Carron) pour le problème d'éclairage dans le hall d'entrée.

La prochaine visite aura lieu le jeudi 7 mars 2019 à 10h00.